

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHAROLLES

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P. 15
71120 CHAROLLES
TEL 03.85.88.00.02
TELECOPIE 03.85.88.00.03 ET MINITEL 08.36.29.11.22

AUDITIS

16 RUE PASTEUR

71130 GUEUGNON

V/REF :
N/REF : 91 B 69 / A-403

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAROLLES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 25/08/99, SOUS LE NUMERO A-403,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/05/99

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
AUDITIS
SOCIETE ANONYME
16 RUE PASTEUR
71130 GUEUGNON

R.C.S CHAROLLES B 382 535 144 (91 B 69)

LE GREFFIER

AUDITIS
Société Anonyme
Au capital de 500 000 Euros
Siège social : 16, Rue Pasteur 71130 GUEUGNON
382 535 144 RCS CHAROLLES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 1999
--

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
Le trente et un mai à 19 heures 30,
Au siège social à 71130 GUEUGNON - 16, rue Pasteur,

Les administrateurs de la société se sont réunis en Conseil, sur convocation du
Président, Monsieur Michel RAVE.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Michel RAVE, Président
- Monsieur Pierre VALETTE, Directeur Général
- Monsieur Pierre GREGOIRE.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des administrateurs en
fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Michel RAVE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil
d'Administration. Monsieur Pierre GREGOIRE assure les fonctions de secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la séance
précédente, qui est adopté sans observation par le Conseil.

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination d'un second Directeur Général ;

.....
.....

Nomination d'un second directeur général

Etant donné l'importance de sa mission, Monsieur Michel RAVE estime nécessaire
d'être assisté de deux Directeurs Généraux et propose au Conseil de nommer Monsieur Pierre
GREGOIRE, demeurant « En Guéret » à 71870 HURIGNY, en qualité de co-Directeur Général.

Il est rappelé que Monsieur Pierre VALETTE a assuré seul, jusqu'à ce jour les fonctions
de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, nomme Monsieur Pierre GREGOIRE
en qualité de Directeur Général, et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur. Toutefois, en
cas de cessation par Monsieur Michel RAVE de ses fonctions de Président, Monsieur Pierre
GREGOIRE ne conservera ses fonctions que jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf
décision contraire du Conseil.

Monsieur Pierre GREGOIRE remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter ce mandat, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

Monsieur Pierre GREGOIRE disposera à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration. Il pourra également ester en justice.

.....
.....

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme
Michel RAVE,
Président du Conseil d'Administration

